Projet de Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 12 Décembre 2024

Membres présents: 7

Membres excusés: 3 NETILLARD François (procuration à HERNANDEZ Didier)

BILLOD-MOREL Christian (procuration à FARNY Maud)

SIMONIN Thierry

Membre absent: 0

ORDRE DU JOUR:

- Approbation du Compte-rendu du 26 septembre 2024
- Centre de vacances
- Coupes de bois 2025 et travaux sylvicoles
- Résultats budgets 2024 Admission en non-valeur

Ouverture des crédits d'investissement 2025

- Ouverture d'un poste d'agent de maitrise
- Comice 2024 : remboursement factures par la commune de St Point Lac
- Déclaration Intention d'Aliéner
- Affaires diverses
 - Problème vitesse excessive
 - Repas fin d'année (personnes de plus de 65 ans)
 - Divers

1. Approbation du compte rendu du 26 septembre 2024

Aucune observation, le compte-rendu du 26 septembre 2024 est validé.

2. Centre des vacances des Grangettes

Le Conseil municipal s'est réuni en réunion de travail au mois de novembre pour évoquer à nouveau la vente du Centre de vacances. Plusieurs investisseurs ont souhaité rencontrer M le maire pour étudier une réhabilitation du bâtiment.

L'élément nouveau est que la communauté de communes Lacs et Montagnes du Haut Doubs pourrait être intéressée par l'achat du bâtiment. Une négociation est en cours avec la ville de Hornaing, propriétaire du bien.

La commune est vigilante et suit l'évolution du dossier.

3. Coupes de bois 2025 et travaux sylvicoles

Pour 2025, l'ONF propose d'exploiter la parcelle 1 pour un volume estimé à 200 m³ de résineux + 70 m³ de feuillus à vendre entre habitants : accord du conseil.

Les coupes de plusieurs parcelles prévues dans le plan d'aménagement sont reportées du fait de l'état sanitaire de la forêt en général et du marché du bois notamment.

Monsieur Bouhelier fait état du volume de chablis exploités sur la forêt communale en 2024 : environ 800 m³ de chablis exploités + 2000 stères à l'abatteuse. Il informe le Conseil que les prix de vente se situent entre 20 et 80 €/m³ selon la qualité (auxquels doivent être soustraits 14 € / m³ de frais d'abatteuse). Ainsi, même si la commune a une rentrée d'argent, elle perd son capital forestier. La situation risque d'ailleurs de s'aggraver et chacun doit être conscient que la forêt ne sera plus une source de revenus dans quelques années.

Concernant les travaux sylvicoles, l'ONF propose de renouveler l'expérience de semis d'acacias parcelle 16 : accord du conseil et la fourniture de plants de chênes parcelle 9 : le Conseil n'est pas favorable à cette proposition car l'essence est sensible au gel et la parcelle 9 ne serait pas propice à la reprise de tels plants.

4. Résultats budgets 2024 et ouverture crédits investissements 2025

Monsieur le maire présente les résultats budgétaires 2024.

Le conseil liste alors les investissements éventuels pour 2025 : sonorisation de l'Eglise et clôture du terrain de foot chez Benjamin.

Est évoqué le problème du stationnement à la plage les jours d'affluence. A voir si des aménagements sont possibles. Une rencontre avec les membres de la base nautique et les agriculteurs est prévue en janvier 2024.

Admission en non-valeur (annulation de dettes) : le Conseil accepte d'annuler une dette de 0.03 € datant de 2021 et étant certainement liée à une erreur d'arrondi lors du paiement des loyers de terrains communaux par Pacquelet Eric.

Le Conseil municipal accepte d'ouvrir des crédits d'investissement pour 2025, à hauteur du ¼ des crédits ouverts en 2024 afin d'honorer les factures d'investissement qui interviendraient avant le vote des budgets 2025.

5. Ouverture d'un poste d'agent de maitrise

Monsieur le maire informe le Conseil qu'un dossier de promotion interne a été déposé pour Monsieur GUYON Stéphane qui, du fait de son ancienneté, peut prétendre à être nommé agent de maitrise (catégorie C). Le Conseil accepte de fermer le poste d'adjoint technique principal 2° classe et d'ouvrir un poste d'agent de maitrise à compter du 1^{er} avril 2025.

6. Remboursement factures comice 2024

Pour rappel, le comice a été organisé par les communes de Les Grangettes et de St-Point-Lac. La plupart des factures afférentes à cette manifestation ont été transmises pour moitié aux deux communes.

Seules 2 factures (repas des experts et autocollants) ont été prises en charge en totalité par la commune de Les Grangettes et doivent faire l'objet d'un remboursement par la commune de St-Point-Lac.

Les factures s'élèvent à 646.60 € et le Conseil accepte de demander le remboursement de la moitié, soit 323.30 € à la commune de St-Point-Lac.

7. Déclarations d'intention d'aliéner

- Vente parcelle AA71 (maison appartenant à Gritti Michel) à Dromard Romain et Voisin Léa : la commune ne préempte pas.

8. Décisions du maire

Monsieur le Maire fait part au conseil des décisions prises dans le cadre de sa délégation de signature :

- signature devis sacs déjections canines (Comat et Valco) : 228 € HT
- signature devis fournitures administratives (Sedi): 183.19 € HT
- signature devis taille érable (Rota Taille) : 180 € HT
- signature devis analyse impact pour protection des données de videosurveillance (Adat): 376 € HT
- signature devis plaques parcelles forestières (Le Besson) : 113.04 € HT et 41.25 € HT
- transfert de crédits : 2500 € de l'article D/2131 à l'article D/1641
- signature devis ONF assistance à exploitation gros bois, bois industrie et feuillus.

9. Affaires diverses

- Problème de vitesse excessive : suite au dernier conseil municipal, la commune a effectivement rencontré le STA, chargé des routes départementales. Ce service a proposé de faire réaliser des analyses de vitesse par un système de captage au sol, aux deux entrées d'agglomération (avant les panneaux d'entrée de village coté St Point Lac et coté Oye et Pallet) et au niveau de Port Titi.

Lecture du courrier de Mme et M. Parrod qui proposent un aménagement le long de la route départementale pour limiter la vitesse des véhicules et également ralentir le flux d'eaux pluviales venant du chemin du haut. Le Conseil propose d'organiser une réunion de travail pour étudier les relevés de vitesse et étudier les différentes possibilités d'aménagement.

Concernant la gestion des eaux pluviales, il est indiqué qu'une grille d'eaux pluviales a été installée en contrebas du lotissement de la combe du four pour limiter le volume d'eau déversé sur le chemin du haut. Cette installation étudiée par les concepteurs du lotissement sur demande de la commune est conforme aux attentes et donne satisfaction.

- Point sur le transfert obligatoire de la compétence Eau à la communauté de communes à compter du 1^{er} janvier 2026. Les élus du syndicat des tareaux sont inquiets du fait de l'absence de connexions pour les communes membres : ils signalent qu'en cas de pollution du lac par exemple, aucune solution de secours n'est envisagée si ce n'est un approvisionnement par camion. Au niveau de la communauté de communes, d'autres raccordements sont prévus pour palier à d'éventuels manques d'eau.

Le cabinet d'études en charge du transfert annonce d'ores et déjà une hausse significative du prix de l'eau du fait de ces travaux d'interconnexion et également des travaux de réseaux dans les communes.

Réforme des redevances de l'Agence de l'eau : la redevance pollution domestique de 0.29 € / m3 prélevée sur les factures d'eau sera remplacée à compter du 1^{er} janvier 2025 par une redevance consommation d'eau de 0.43 € / m3. A cela s'ajoutera une contre-valeur de 0.01 € / m3 pour performance de réseau (montant amené à évoluer en fonction du rendement du réseau d'eau). Ainsi, la redevance due à l'Agence de l'eau sera augmentée de 0.15 €/m3 ; celle-ci est encaissée par la commune qui la reverse de l'Agence de l'eau.

Point d'étape sur le projet de réhabilitation du barrage du lac St Point.

- Demande de M. Timossi pour élaguer l'arbre situé route de Malpas. Le conseil se rendra sur place.
- Demande de M. Droz-Vincent pour un rappel concernant les aboiements intempestifs des chiens.
- Noël 2024 : Les personnes de plus de 65 ans sont invitées à un repas le vendredi 20 décembre à midi au Relais de Malpas. Les personnes de plus de 80 ans qui ne participent pas à ce repas se verront porter un colis.

Le comité des fêtes organise un goûter/spectacle pour les enfants du village. La commune leur offre à cette occasion un bon d'achat de 20 €.

- Les vœux du maire auront lieu le dimanche 12 janvier 2025 à 11 h à la salle polyvalente.

La séance est levée à 22 h 15 Les Grangettes, le 13 décembre 2024.

Le Maire,

